Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit
ISSN: 2550-469X
Volume 9 : numéro 2

La qualité de l'information comptable et financière : comparaison entre les cadres conceptuels du FASB, l'IASB et réglementation comptable marocaine

The quality of accounting and financial information: A comparison between the conceptual frameworks of the FASB, IASB, and Moroccan accounting regulations.

AYAD Meryem
Doctorante
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Settat
Université Hassan Premier
Laboratoire de Recherche en Finance, Comptabilité, Gestion et Systèmes d'Information d'Aide à la Décision
Maroc

EL MEZOUARI Said
Enseignant Chercheur
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Settat
Université Hassan Premier
Laboratoire de Recherche en Finance, Comptabilité, Gestion et Systèmes d'Information d'Aide à la Décision
Maroc

Date de soumission : 21/04/2025

Date d'acceptation : 15/06/2025
Pour citer cet article :

AYAD M . & EL MEZOUARI S. (2025) « La qualité de l'information comptable et financière : comparaison entre les cadres conceptuels du FASB, l'IASB et réglementation comptable marocaine », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Volume 9 : numéro 2 » pp : 30- 51.

Résumé

La qualité de l'information comptable et financière est étroitement liée au référentiel utilisé pour sa production. Chaque cadre comptable s'appuie sur des objectifs, des principes et des utilisateurs spécifiques, ce qui conduit à des attentes vis-à-vis de l'information comptable varient selon le système comptable en vigueur. Cet article vise à travers une analyse comparative à explorer comment la qualité de l'ICF est abordée par les normalisateurs internationaux, en particulier à travers les cadres conceptuels du FASB et de l'IASB, d'une part, et par le cadre réglementaire comptable marocain, d'autre part.

En résumé, le CGNC, qui constitue le référentiel de la normalisation comptable marocaine, ne couvre pas l'ensemble des qualités de l'information comptable, il en précise trois caractéristiques qualitatives à savoir la pertinence, la fiabilité et la comparabilité, qui se trouvent également dans le cadre conceptuel anglo-saxon (IASB-FASB). Cependant, des divergences apparaissent dans la définition de ces qualités, en raison notamment des différences liées aux destinataires privilégiés de l'information et aux principes comptables fondamentaux sur lesquels reposent les référentiels respectifs.

Mots clés : Information Comptable et Financière ; CGNC ; FASB ; IASB ; Qualité.

Abstract

The quality of accounting and financial information is closely linked to the framework used to produce it. Each accounting framework is based on specific objectives, principles and users, which means that expectations regarding accounting information vary according to the accounting system in force. Through a comparative analysis, this article aims to explore how the quality of GSI is addressed by international standard-setters, in particular through the conceptual frameworks of the FASB and IASB, on the one hand, and by the Moroccan accounting regulatory framework, on the other.

To sum up, the CGNC, which constitutes the benchmark for Moroccan accounting standards, does not cover all the qualities of accounting information, but specifies three qualitative characteristics of accounting information, namely relevance, reliability and comparability, which are also found in the Anglo-Saxon conceptual framework (IASB-FASB). However, there are divergences in the definition of these qualities, due in particular to differences in the intended recipients of the information and the fundamental accounting principles on which the respective frameworks are based.

Keywords: Accounting and Financial Reporting; CGNC; FASB; IASB; Quality.

Introduction

La qualité peut être définie comme la capacité d'un produit ou d'un service à répondre efficacement, rapidement et à moindre coût aux attentes de ses utilisateurs. L'information comptable est considérée comme un produit dont l'objectif principal est de fournir des informations utiles qui répondent aux besoins de différents utilisateurs (Mahmoud,2012). En d'autres termes, il s'agit de données traitées, issues des enregistrements comptables, élaborées conformément à des règles précises (normes comptables) afin de refléter la situation économique (ou juridique) de l'entreprise.

Il convient de souligner que l'information comptable ne peut être dissociée de l'information financière. Bien que l'information financière puisse différer de l'information comptable suite à des retraitements effectués dans une perspective financière, sa substance fondamentale reste comptable. Cette information est utilisée pour évaluer la situation financière, la performance et les perspectives d'une entreprise, et elle est souvent destinée aux investisseurs. Cela conduit à considérer l'information comptable et financière comme étroitement liées.

La qualité de l'information comptable peut être abordée sous différentes perspectives. Elle varie en fonction de l'objectif recherché : représenter la réalité économique pour les marchés financiers ou à assurer la conformité comptable dans un cadre réglementé. Les divergences dans la définition de la qualité de l'information comptable découlent du référentiel ou cadre normatif utilisé pour son élaboration. Chaque cadre comptable repose sur des objectifs, des principes et des utilisateurs spécifiques. Par conséquent, les attentes vis-à-vis de l'information comptable varient en fonction des systèmes comptables adoptés dans chaque pays.

Dans les systèmes comptables inscrits dans le modèle comptable anglo-saxon, l'information comptable et financière est principalement orientée vers les besoins des investisseurs et des marchés. Ce modèle a émergé dans des économies où les marchés financiers ont une influence majeure sur le financement des entreprises, il accorde une importance primordiale aux besoins d'information des investisseurs (stockholders), qui sont considérés comme les utilisateurs principaux de l'ICF. Les cadres conceptuels anglo-saxons soulignent explicitement que les états financiers ont pour objectif de fournir des informations sur la performance et la situation financière de l'entreprise, afin de soutenir la prise de décision (Pierrot, 2009).

En revanche, les systèmes comptables inspirés du modèle continental, l'information comptable est fortement influencée par le droit fiscal et commercial. Elle remplit avant tout une fonction de conformité légale, servant à protéger une variété plus large de parties

prenantes (**stakeholders)**. Dans ce modèle, la comptabilité joue un rôle clé dans la reddition de comptes (Brabije,2017).

Au Maroc, la normalisation comptable s'inspire fortement du modèle continental, avec des textes législatifs qui imposent des règles de comptabilisation, des principes, des conventions et des modèles d'états financiers à respecter pour garantir l'image fidèle des comptes. Ce fameux concept anglo-saxon *true and fair view* reste encore sujet à débat et n'a jamais été défini d'une manière exacte, ni au Maroc ni ailleurs. En effet, comme l'explique (Sambou, 2013), la notion d'image fidèle comporte une part de subjectivité, ce qui en limite l'universalité. Une information dite « fidèle » dépend souvent de l'interprétation de celui qui la produit ou l'évalue. Or ce qui est subjectif ne peut, par définition, faire l'unanimité. Ce concept relève, avant toute chose, du jugement et de l'appréciation de la personne qui établit les comptes (Haverlas, 2006).

Cerner les critères de la qualité de l'information comptable et financière n'est pas une tâche aisée, car cela dépend du cadre institutionnel, économique et juridique dans lequel elle est normée (Nobes & Parker 2008 ; Liou, 2013). Ainsi, il est légitime d'explorer la question de recherche suivante :

Comment la qualité de l'information comptable et financière est-elle abordée dans les cadres conceptuels du FASB et de l'IASB, en comparaison avec la réglementation comptable marocaine ***?***

De façon générale, nous cherchons à répondre aux sous-questions suivantes :

- *Quelles sont les bases théoriques qui sous-tendent la production de l'ICF de qualité ?*
- *Comment la qualité de l'information comptable est définie dans la littérature ?*
- *Comment les cadres conceptuels internationaux abordent-ils la qualité de l'ICF?*
- *Comment la réglementation comptable marocaine aborde-t-elle la qualité de l'ICF ?*

Pour apporter des éléments de réponse, cet article est structuré comme suit : la première section présente la méthodologie adoptée , la deuxième section traite les théories relatives à la production de l'information comptable, la troisième section présente la qualité de l'information comptable en se basant sur la littérature, la quatrième section analyse l'approche des normalisateurs internationaux concernant la qualité de l'information comptable, à travers les cadres conceptuels du FASB et de l'IASB, qui comme l'écrit (Colasse, 2001), constituent une méta-norme puisqu'ils doivent aider à élaborer des normes comptables cohérentes. Enfin, la dernière section aborde la qualité de l'information comptable selon les textes réglementaires marocains.

1. Méthodologie

La méthodologie adoptée dans cet article repose à la fois sur une analyse documentaire approfondie des référentiels comptables internationaux et du cadre réglementaire marocain ainsi qu'une revue de littérature.

Pour ce faire, nous avons d'abord identifié la documentation à étudier. Une fois cette étape réalisée, une analyse des textes réglementaires et des publications officielles a été menée afin de dégager les perceptions quant à la qualité l'ICF. Cette analyse documentaire a permis de :

- Recueillir les définitions et critères de qualité de l'ICF, à travers les publications suivantes :
  - **L'énoncé des concepts de comptabilité financière (The Statement of Financial Accounting Concepts SFAC),** une série de documents publiés par le Financial Accounting Standards Board (FASB). Ces documents ont pour objectif de définir les principaux fondamentaux qui régissent la présentation des états financiers. L'un des objectifs clés du SFAC est d'établir un cadre conceptuel facilitant l'élaboration des normes comptables. Le SFAC No. 2, publié en 1980, qui aborde les caractéristiques qualitatives des informations comptables, est le premier SFAC a abordé la qualité de l'information comptable ;
  - L**es cadres conceptuels de l'information financière du FASB et l'IASB**, qui regroupent un ensemble de principes, de règles et de méthodes destinés à guider le traitement comptable de l'information à l'intention des utilisateurs externes. Ces cadres constituent un guide fondamental pour la préparation et la présentation des états financiers. Leur objectif principal est d'aider le conseil (IASB) à développer réviser les IFRS, tout en soutenant les organismes de normalisation nationaux dans l'élaboration de leurs propres normes. Comme le précise (Colasse, 2001), le cadre conceptuel de l'information comptable constitue une méta-norme car il aide à élaborer des normes comptables cohérentes ;
  - **La loi n° 09-88 ;**
  - **Le code général de la normalisation comptable.**

2. Fondements théorique

La littérature comptable a largement mis en évidence l'importance de la qualité de l'information comptable. Certaines théories se sont penchées sur les mécanismes fondamentaux qui régissent la production et la diffusion d'une information de qualité. Parmi elles, la théorie normative de la comptabilité propose que le contenu de l'information

comptable soit défini en fonction des objectifs poursuivis et des besoins des utilisateurs. D'autres approches, comme la théorie de l'agence et de la théorie du signal qui reposent sur l'idée qu'une asymétrie d'information entre les parties peut perturber le fonctionnement des marchés financiers.

2.1. Approches normative et positiviste de l'information comptable

La perception de l'information comptable et financière diffère selon qu'on l'aborde sous l'angle de la théorie normative ou de la théorie positiviste, en raison de leurs approches différentes. La théorie normative s'intéresse à ce que l'information comptable devrait être. Elle propose une vision prescriptive, fondée sur des normes et des principes qui doivent guider la préparation et la présentation des états financiers. (Djongoué, 2015) souligne que cette approche vise à orienter l'information comptable en fonction d'objectifs définis.

Ce courant de pensée a émergé notamment avec l'article « *Blueprint for a Theory of Accounting* » de Raymond J. Chambers, publié en 1955 dans la revue britannique *Accounting Research.* Chambers y défend l'idée d'une théorie comptable a priori, reposant sur des principes établis pour produire une information fidèle à la réalité financière de l'entreprise

Les théories normatives ont connu un grand succès dans les années 1950 et 1960. Ce succès académique a suscité l'intérêt des normalisateurs nord-américains, en particulier du Financial Accounting Standards Board (FASB) créé en 1973. Selon (Colasse, 2009), le cadre conceptuel proposé par FASB s'inscrit pleinement dans cette approche normative : il « Postule un environnement où les marchés financiers jouent un rôle majeur en matière de financement… et où les investisseurs… sont les principaux destinataires de l'information comptable… ».

Le cadre FASB est défini comme étant « un système cohérent d'objectifs et de principes fondamentaux liés entre eux, susceptible de conduire à des normes solides et d'indiquer la nature, le rôle et les limites de la comptabilité financière et des états financiers » (FASB, 1976, traduction proposée par (Colasse, 2009). Ainsi, la définition des objectifs des états financiers détermine non seulement les destinataires de l'information, mais aussi les principes de base qui régissent l'information comptable (Djongoué, 2015).

Les théories normatives de la comptabilité cherchent ainsi à déduire les principes comptables et des modèles théoriques à partir du cadre référentiel choisi (Richard et al 2008). Autrement dit, cette théorie adopte un raisonnement déductif pour faire émerger les principes et les concepts comptables en fonction des objectifs qui lui sont assignés (Djongoué, 2015).

Quant à la théorie positiviste, initiée par Watts et Zimmerman à la fin des années 1970, adopte une approche empirique. Elle cherche à expliquer et prédire le comportement des producteurs

et des utilisateurs de l'information comptable. En d'autres termes, elle s'attache à observer comment l'information est réellement produite, diffusée et utilisée dans la pratique (Casta, 2009).

2.2. L'information comptable à travers les théories de l'agence et du signal

La théorie de l'agence, développée par Jensen et Meckling (1976), analyse la relation entre les propriétaires d'une entreprise (les principaux) et les gestionnaires (les agents) à qui est confiée la gestion de l'entreprise. Cette délégation peut engendrer des conflits d'intérêts, car les gestionnaires disposent d'un avantage informationnel : ils ont accès à plus d'informations que les actionnaires, ce qui peut les inciter à prendre des décisions qui servent leurs propres intérêts, au détriment de ceux des propriétaires. Cette situation crée ce qu'on appelle une asymétrie d'information, à l'origine des coûts d'agence.

Dans cette perspective, la qualité de l'information comptable devient un levier essentiel pour réduire ces coûts. Une information fidèle et transparente permet aux actionnaires d'apprécier la situation économique de l'entreprise, de surveiller les décisions prises par les dirigeants et de renforcer leur confiance dans la gouvernance de l'organisation (Alsmady, 2023).

En plus de la théorie de l'agence, la théorie des signaux (Spence, 1978) met également en lumière l'importance de la qualité de l'information comptable divulguée aux investisseurs. Selon Le Vernimmen : lexique de la finance d'entreprise, cette théorie repose sur l'idée que l'information est distribuée de manière inégale ou asymétrique, les dirigeants d'une entreprise disposant notamment d'une information plus complète que les fournisseurs de fonds. Dans ce contexte, ils ont intérêt à transmettre des signaux, c'est-à-dire à diffuser une information révélant les véritables caractéristiques de leur entreprise à des acteurs extérieurs tels que les actionnaires et les créanciers. Cette communication s'opère principalement par le biais de l'information comptable et financière diffusée sur le marché, afin de démontrer les perspectives de rentabilité de leur entreprise et d'obtenir des conditions de financement avantageuses (Marchoud, 2018).

3. Définition de la qualité de l'information comptable dans la littérature

Proposer une définition de la qualité n'est pas une démarche exclusive aux organismes de normalisation comptable (Colasse & Michaïlesco, 2021). Les chercheurs en sciences de l'information et en gestion ont également contribué à cette réflexion. Dans le domaine des sciences de l'information, Vickrey (1983), peu après la publication du cadre conceptuel du

FASB, a mis en avant la pertinence et les bénéfices comparés aux coûts comme caractéristiques qualitatives primordiales de l'information comptable. De même dans le domaine des sciences de gestion, Michaïlesco (1998) a retenu la sincérité, la valeur et l'intelligibilité comme critères définissant la qualité de l'information comptable.

Dans son article intitulé "*Normative Information Qualities: A Contrast Between Information-Economics and FASB Perspectives*", publié en 1985, Vickrey affirme que l'analyse des qualités d'information normatives (QIN), telles que définies par le FASB dans le SFAC no. 2, doit se fonder sur la relation entre les caractéristiques des systèmes d'information et leur utilité individuelle. La hiérarchie des qualités normatives d'information proposée par Vickrey (1985) s'inscrit dans le cadre de l'économie de l'information, telle que définie par Demski (1973).

Vickrey, en tant que théoricien de l'économie de l'information, met l'accent sur l'efficacité économique de l'information en se concentrant sur l'individualité et la maximisation de l'utilité. L'individu est considéré comme un décideur cherchant à maximiser l'utilité attendue. L'auteur propose une hiérarchie des critères de qualité de l'information et leurs interrelations en évaluant leur efficacité à aider les individus à prendre des décisions économiques éclairées. Selon Vickrey, l'utilité est considérée comme la qualité supérieure de l'information, suivie par la pertinence de l'information. Cette dernière est liée à la capacité de faire des choix, d'aider à la prévision, avec des contraintes de coût. En amont de la hiérarchie, on trouve le critère de fiabilité : avant d'être pertinente et utile, une information doit d'abord être fiable.

En ce qui concerne les travaux de Michaïlesco (1998), l'auteur propose une définition de la qualité de l'information comptable dans le contexte français, en identifiant trois principales caractéristiques : la valeur, caractéristique qualitative nécessaire, la sincérité, caractéristique qualitative supérieure, l'intelligibilité, caractéristique qualitative limitative.

En sciences de gestion, Michaïlesco (1998) aborde la qualité de l'information comptable avec une approche centrée sur les attentes des utilisateurs dans le contexte cotable français. L'auteur identifie trois caractéristiques majeures de la qualité de l'information : la valeur, définie comme l'utilité objective et subjective que l'on attribue à une information par rapport à l'objet représenté (la réalité) et la fonction qu'elle doit remplir.

Il est essentiel que l'information comptable arrive à transmettre une représentation de la réalité de l'entreprise, afin de remplir sa fonction pratique. Par conséquent, elle doit répondre aux attentes de ses utilisateurs et leur permettre de comprendre la réalité économique de l'entreprise.

La deuxième caractéristique est la sincérité définie comme la traduction loyale de la réalité (de la vérité) sans chercher à tromper qui que ce soit, de quelque manière que ce soit.
La sincérité de l'information comptable est conditionnée par :

- L'objectivité : l'émetteur doit faire preuve de neutralité dans la sélection de l'information à diffuser. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre en compte l'exhaustivité et l'importance relative de l'information ;
- La régularité : cela implique l'application rigoureuse des règles, principes et normes comptables en vigueur.

Enfin, la troisième caractéristique est l'intelligibilité, qui désigne la facilité de compréhension de l'information présentée. Elle dépend de la clarté de la présentation et de l'accessibilité de l'information pour tout type d'utilisateur. Pour rendre l'information accessible, l'auteur identifie deux contraintes majeures dans la représentation de la réalité :

- La rapidité avec laquelle l'information comptable est mise à disposition ;
- Le coût associé à l'obtention de cette information pour le destinataire.

4. La qualité de l'information comptable selon normalisateurs internationaux

Un cadre conceptuel a pour fonction principale de définir les utilisateurs et les objectifs des états financiers, **les qualités de l'information comptable en découlent nécessairement.**

4.1. Le cadre conceptuel de la FASB

Le modèle comptable anglo-saxon, tel qu'illustré par le cadre conceptuel du FASB, stipule explicitement que les états financiers sont conçus pour répondre aux besoins d'information des investisseurs en fournissant des détails sur la performance et la situation financière de l'entreprise, éléments essentiels pour la prise de décision.

Le cadre conceptuel de la FASB se compose de six études nommées « *Les Déclarations de Concepts Comptables Financiers* », également connu sous l'acronyme « *SFAC Statements of Financial Accounting Concepts* ».

Le premier SFAC publié en novembre 1978, intitulé « les objectifs de l'information financière », introduit le concept de la qualité **d'utilité de l'information comptable**, définie comme suit : *L'information financière doit fournir des informations qui sont utiles aux investisseurs actuels et potentiels, aux créanciers et à d'autres utilisateurs pour prendre des*

décisions d'investissement, de crédit et autres. L'information doit être compréhensible pour ceux qui ont une compréhension raisonnable des activités commerciales et économiques et qui sont prêts à étudier l'information avec une diligence raisonnable ». (SFAC 1978, p. 16-17 cité dans Lennon, 2013), ainsi la première qualité de l'IFC selon FASB est l'utilité pour la prise de décisions.

C'est la deuxième étude (SFAC n° 2) publié en 1980, qui définit la qualité de l'information comptable comme un recensement d'un ensemble de caractéristiques hiérarchisées entre elles, permettant d'atteindre l'objectif assigné à l'information comptable à savoir aider l'investisseur à prendre une décision d'investissement éclairées.

Le SFAC n°2 définit une hiérarchie des qualités de l'information comptable, en mettant l'accent sur l'utilité de l'information pour la prise de décision comme étant la qualité la plus important. La qualité suivante dans cette hiérarchie est la compréhensibilité, car, selon le FASB (1978), l'information ne peut être considérée comme utile si elle n'est pas compréhensible par l'utilisateur.

L'étude souligne deux qualités fondamentales de l'information : **la pertinence et la fiabilité**. Une information est pertinente si elle est susceptible de modifier la décision, tandis qu'elle est considérée comme fiable si elle peut être vérifiée, si elle est neutre et fidèle.

4.2. Le cadre conceptuel publié par l'IASB

FASB a servi de modèle à d'autres instances de normalisation comptable anglo-saxonnes, notamment l'International Accounting Standards Committee (IASC), qui a publié en 1989 son propre cadre conceptuel intitulé *Framework for the Preparation and Presentation of Financial Statements* (traduit en français par « Cadre pour la préparation et la présentation des états financiers ») inspiré du cadre du FASB, ce document identifie quatre caractéristiques qualitatives essentielles de l'information financière **: la pertinence, la fiabilité, la comparabilité et l'intelligibilité**. Contrairement au FASB, l'IASC ne hiérarchise pas ces qualités, les considérant toutes comme importantes pour assurer la qualité de l'information financière (Michaïlesco, 2009).

En avril 2001, l'International Accounting Standards Board (IASB), successeur de l'IASB, a officiellement adopté ce cadre (Zeff, 2012). Par la suite, dans une volonté de convergence, l'IASB et le FASB ont entamé en 2010 une collaboration pour élaborer un cadre conceptuel visant à améliorer les fondations et les concepts qui sous-tendent l'information financière et

servira plus efficacement de guide pour l'élaboration de normes d'information financière globale (Mahmoud,2012).

En septembre 2010, l'IASB a publié une version révisée de son cadre sous le titre *Cadre conceptuel de l'information financière* (IASB, 2010), en remplacement de l'intitulé précédent *Cadre pour la préparation et la présentation des états financiers*. De son côté, le FASB a également publié sa version, intitulée *Cadre conceptuel de l'information financière : Caractéristiques qualitatives de l'information financière utile* (FASB, 2010). En 2018, les deux organismes, l'IASB et le FASB, ont révisé leurs cadres respectifs (FASB, 2018 ; IASB, 2018).

4.3. Le cadre conceptuel du FASB publié conjointement avec IASB en 2018

Le cadre conceptuel (SFAC n° 8, 2018), élaboré conjointement par le FASB et l'IASB, définit la qualité de l'information financière en fonction des besoins des destinataires lorsqu'ils prennent des décisions économiques, notamment en matière financière ou d'investissement. La version révisée du cadre, publiée en août 2018, distingue les caractéristiques qualitatives de l'information financière en deux groupes, en mettant l'accent sur leur utilité pour la prise de décision.

- Le premier groupe englobe les caractéristiques qualitatives dites fondamentales ou principales, l'IFC doit être pertinente (*relevance)* et doit représenter fidèlement, les faits qu'elle énonce (*faithful representation*) ;
- Le deuxième groupe rassemble des qualités, estimées améliorative ou secondaires de l'information comptable : l'IFC doit être comparable, vérifiable, diffusée rapidement et compréhensible.

2.3.1. Les caractéristiques qualitatives fondamentales de l'information comptable

a. La pertinence de l'information financière et comptable

Le FASB qualifie une information de pertinente si elle est capable d'influencer les décisions que doit prendre son destinataire, en d'autres termes, si elle est susceptible de modifier son comportement. Une information qui n'a aucune incidence sur une décision n'est pas pertinente. La pertinence de l'information englobe deux qualités sous-jacentes : valeur prédictive d'un évènement futur, la valeur de confirmation d'un évènement passé, ou les deux à la fois :

- Un information comptable a une valeur prédictive si elle constitue une entrée (*input*) utile dans les processus prédictifs utilisés par les investisseurs pour

formuler leurs propres anticipations concernant l'avenir de l'entreprise. Une information financière n'est pas nécessairement une prédiction ou une prévision en soi pour avoir une valeur prédictive mais lorsqu'elle est utilisée par les investisseurs pour faire leurs propres prédictions, elle a à ce moment une valeur prédictive ;

- L'information financière a une valeur de confirmation lorsqu'elle permet de valider ou de réviser des évaluations faites précédemment.

b. La représentation fidèle

Une information financière est considérée comme donnant une représentation fidèle si elle traduit la réalité sous-jacente d'un phénomène économique. Selon l'IASB (2018), cette représentation fidèle repose sur trois aspects : l'exhaustivité, la neutralité et l'absence d'erreur.

- L'exhaustivité signifie que l'information doit inclure tous les éléments nécessaires à la compréhension du phénomène représenté. Cela comprend notamment les détails relatifs aux méthodes d'évaluation utilisées ;
- Exempt d'erreur implique que la description du phénomène est exempte d'inexactitudes ou d'omissions, et que les procédures employées pour générer l'information ont été sélectionnées et appliquées de manière appropriée ;
- Une présentation neutre correspond à une présentation faite sans volonté délibérée d'influencer les utilisateurs. Selon l'IASB, cela suppose l'exercice d'une certaine prudence en cas d'incertitude.

3.2.2. Les caractéristiques qualitatives amélioratrices de l'information comptable

Selon le cadre conceptuel (SFAC n° 8, 2018), élaboré en collaboration avec l'IASB, les caractéristiques qualitatives améliorant la qualité de l'information sont la comparabilité, la vérifiabilité, la célérité et l'intelligibilité. Ces caractéristiques contribuent à renforcer l'utilité d'une information financière qui est déjà pertinente et fidèlement représentée.

Ces caractéristiques ne peuvent compenser une information qui ne serait pas pertinente ou qui ne reflèterait pas fidèlement la réalité économique.

- Une information est utile si elle peut être comparée à celle d'autres entités, ou à celle de la même entité à un autre moment dans le temps et dans l'espace.
- La vérifiabilité permet de s'assurer que l'information représente fidèlement les phénomènes économiques qu'elle est censée décrire ;

- L'intelligibilité est la qualité de l'information qui permet aux utilisateurs de comprendre sa signification ;
- La célérité signifie que l'information doit être disponible pour les utilisateurs à temps pour pouvoir influencer leurs décisions.

Une information financière utile est limitée par deux contraintes générales : L'importance relative et le coût. Une information est considérée comme significative si son absence ou son inexactitude peut influencer les décisions prises par les utilisateurs. Aussi, les avantages de fournir une information doivent justifier les coûts nécessaires à sa production

Tableau 1 : l'évolution des caractéristiques qualitatives de l'information comptable et financière

Description	**Les caractéristiques qualitatives de l'information financière selon le cadre conceptuel de FASB SFAC n° 8, 2018 publié conjointement avec IASB**		**Les caractéristiques qualitatives de l'information Comptable selon le FASB/SFAC[1] n° 2, 1980**	
Qualité primordial	Utilité			
Qualité visant l'utilisateur			Compréhensibilité	
Qualités fondamentales	Pertinence	Représentation fidèle	Pertinence	Fiabilité
Ingrédients de qualités fondamentales	valeur prédictive (predictive value) et/ou confirmatoire (feedback value)	Exhaustivité, neutralité, exempt d'erreur	Valeur prédictive (predictive value) et/ou confirmatoire (feedback value), la rapidité	la vérifiabilité, la représentation fidèle, prudence, Exhaustivité
Qualités Secondaires qui améliorer l'utilité de l'IFC	La comparabilité, la vérifiabilité, la compréhensibilité, la rapidité		La comparabilité (inclut les permanences des méthodes), la neutralité	

Source : les auteurs, en se basant sur le SFAC n° 8 (2018), le FASB (SFAC n° 2, 1978) et l'IASB (201

[1] Statement of Financia Accounting Concepts est d'une série de publications du cadre conceptuel de la comptabilité, publié par le Financial Accounting Standards Board(FASB)

5. La qualité de l'information comptable et financière selon les sources réglementaires marocaines

Au Maroc, la réglementation comptable s'inspire du modèle continental en s'appuyant sur plusieurs sources législatifs qui imposent des règles de comptabilisation, des principes ou conventions et des modèles d'états financiers à respecter, dans le but de garantir une « l'image fidèle » des comptes.

En premier lieu, la loi n° 09-88 relative aux obligations comptables des commerçants constitue le fondement légal de la comptabilité au Maroc. Ensuite, le Code Général de Normalisation Comptable (CGNC) définit les principes comptables, les méthodes d'évaluation ainsi que les règles de présentation des états financiers, assurant l'harmonisation des pratiques comptables. Par ailleurs, le Code général des impôts (CGI) apporte un cadre fiscal qui influence directement certains traitements comptables, À cela s'ajoutent les règles spécifiques édictées par Bank Al-Maghrib, destinées aux établissements de crédit et institutions financières, en vue de garantir la transparence et la stabilité du secteur bancaire. Les entreprises faisant appel public à l'épargne sont soumises aux exigences de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), qui impose des normes de présentation et de publication financière adaptées aux marchés financiers.

5.1. Le concept de l'image fidèle des états financiers selon CGNC

Le concept anglo-saxon d'image fidèle ou *true and fair view* figure dans plusieurs sources réglementaires encadrant la comptabilité au Maroc. En effet, le CGNC qui constitue depuis 1987 le cadre théorique et pratique de référence de la normalisation comptable marocaine stipule que « l*es entreprises doivent établir à la fin de chaque exercice comptable les états de synthèse aptes à donner* ***une image fidèle*** *de leur patrimoine, de leur situation financière et de leurs résultats* ».

Les plans comptables sectoriels, établis en application des normes édictées par le CGNC, ont également pris ce concept comme une exigence dans la présentation des états financiers. La loi n° 9-88 relative aux obligations comptables des commerçants en fait un objectif à atteindre. Selon cette loi « *les états de synthèse doivent donner* ***une image fidèle*** *des actifs et passifs ainsi que de la situation financière et des résultats de l'entreprise* ».

Ce fameux concept anglo-saxon du « *true and fair view* » reste encore sujet à débat et n'a jamais été défini d'une manière exacte, ni au Maroc ni ailleurs. En effet, comme l'explique (Sambou,

2013), la notion d'image fidèle comporte une part de subjectivité, ce qui en limite l'universalité. Une information dite « fidèle » dépend souvent de l'interprétation de celui qui la produit ou l'évalue. Or ce qui est subjectif ne peut, par définition, faire l'unanimité. Ce concept relève, avant toute chose, du jugement et de l'appréciation de la personne qui établit les comptes (Haverlas, 2006).

En vertu de la normalisation marocaine, lorsque les opérations, événements et situations sont enregistrés en comptabilité conformément aux principes comptables fondamentaux et aux règles énoncées dans le code général de la normalisation comptable, les états financiers sont supposés refléter fidèlement le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise (Abou EL Jaouad, 2018).

Ainsi, la notion de la fidélité des comptes renvoie aux respects des règles de fond et de forme qui garantissent à la comptabilité normalisée **la pertinence, la fiabilité et la comparabilité** de ses informations. En effet, le code précise que le respect des principes comptables fondamentaux vise précisément à assurer ces trois caractéristiques des états financiers.

Ces caractéristiques (la pertinence et la fiabilité et la comparabilité) figurent également dans le cadre conceptuel anglo-saxon (FASB-IASB). Toutefois, leur définition diffère en fonction de la logique sous-jacente à chaque cadre. Le cadre conceptuel anglo-saxon vise principalement l'utilité informationnelle des investisseurs alors que la CGNC ne fait pas de distinction entre les utilisateurs de l'information comptable : créanciers, administration fiscale, salariés (Baghar, 2017).

Prenons l'exemple de la pertinence de l'information comptable : selon le cadre conceptuel FASB, l'information est pertinente si elle influence les décisions économiques des utilisateurs en les aidant à évaluer des événements passés, présents ou futurs ou en confirmant ou corrigeant leurs évaluations passées. En revanche, pour le CGNC, la pertinence des informations repose sur l'adéquation entre leur contenu et leur objet : une information pertinente doit représenter convenablement fidèlement les faits ou les concepts qu'elle énonce.

En ce qui concerne la fiabilité, le CGNC stipule que « la fiabilité des informations tient, elle, davantage à leur caractère quantitatif ; les montants qui apparaissent dans les comptes ou dans les états de synthèse doivent être sûrs, ce qui implique tant une très bonne définition des méthodes d'évaluation qu'une parfaite maîtrise des faits comptables et de la chaîne des traitements qui aboutissent aux comptes et aux états de synthèse ».

5.2. La qualité de l'information financière pour les entreprises faisant appel à l'épargne

Dans le contexte marocain, l'information financière publiée par les entreprises faisant appel à l'épargne est réglementée par la loi n° 17-95, relative à la société anonyme, ainsi que la loi n° 1-93-212, relative au fonctionnement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, cette loi attribue à l'AMMC le rôle de contrôle et de réglementation de l'information financière notamment en ce qui concerne son contenu, son calendrier de publication, ses modalités d'organisation et de contrôle (Marchoud, 2018).

Dans son guide de la communication financière, l'AMMC présente six caractéristiques de l'information financières donnée au public :

Exacte : elle ne doit contenir aucune erreur ;

Complete et précise : elle doit fournir toutes les données nécessaires, sans omission, pour permettre au public de bien comprendre la situation.

Sincère : Cela signifie que les données doivent être à la fois exactes (pour ce qui est mesurable) et crédible (pour les prévisions ou estimations). L'information doit refléter la réalité économique, pas seulement la forme légale ou comptable ;

Pertinente : elle doit répondre aux besoins des investisseurs, notamment pour évaluer les risques et la rentabilité ;

Comparable dans le temps : pour les informations chiffrées, pouvoir les comparer dans le temps est essentiel pour bien en comprendre la signification ;

Accessible de manière égale : tous les investisseurs doivent recevoir l'information en même temps, afin d'éviter de créer une asymétrie d'information qui avantagerait certains investisseurs au détriment des autres.

5.3 L'introduction des normes IAS/IFRS et la qualité de l'information comptable et financière

L'introduction des normes IAS/IFRS a souvent été décrite comme une révolution de l'information financière. En effet, le cadre IFRS vise avant tout à traduire fidèlement la réalité économique (et non pas juridique) des entreprises (Hamzane et al., 2018).

Au Maroc, l'adoption des normes comptables internationales IFRS s'inscrit dans un contexte marqué par l'ouverture des économies aux marchés financiers internationaux et la multiplication des échanges transnationaux. Dans ce contexte, le référentiel comptable marocain ne répond plus aux besoins de l'ensemble des partenaires principalement les

investisseurs, notamment en raison de l'application des principes du coût historique et de prudence.

Le processus de convergence des normes comptables nationales avec les référentiels internationaux s'est jusqu'à présent limité aux groupes du secteur financier et aux sociétés cotées. Au-delà de ces entreprises soumises par obligation réglementaire, (Ahsina, 2012) a étudié l'influence de diverses variables susceptibles d'encourager les entreprises marocaines à adopter les normes IFRS. Ses travaux montrent que ces choix dépendent essentiellement de la taille de l'entreprise, de la présence des investisseurs institutionnels et du secteur d'activité.

L'impact de l'adoption des normes IAS/IFRS sur la qualité de l'information comptable et financière publiée a fait l'objet de nombreuses études empiriques. L'un des aspects les plus analysés est la pertinence informationnelle, l'une des caractéristiques fondamentales de l'information financière. En effet, les normes IAS/IFRS privilégient la juste valeur et l'approche économique de la réalité ce qui permet de refléter de manière plus fidèle la performance et la situation financière des entreprises.

Parmi les premières études qui se sont intéressées à la question de l'impact des normes IFRS sur la qualité des états financiers marocains, on trouve les recherches d'Ahsina en 2014 et en 2017. Ses résultats montrent que l'adoption des normes IFRS n'a pas eu d'effet sur la pertinence des états financiers en comparaison avec les normes comptables nationales. Toutefois les résultats doivent être pris avec prudence notamment en raison de la petite taille de l'échantillon. Plus récemment, les travaux de (Laouane and Torra 2023, Oubahou and El Ouafa 2024 ; Oubahou et al., 2025) confirment que l'adoption des normes IFRS a significativement amélioré la pertinence de l'information financière pour les entreprises marocaines cotées à la bourse de Casablanca. L'étude qualitative menée par (Abdellatif & Baghar, 2019) a fait ressortir que la mise en place des normes IAS/IFRS a permis un saut qualitatif et quantitatif du contenu des communications financières qui est devenu plus riche, plus pertinent, plus transparent pour la prise de décision. Elle a impacté également de manière notable la comparabilité des états financiers aussi bien au niveau national qu'international.

Conclusion

Au terme de cet article, nous avons cherché à apporter des éléments de réponses à la question suivante :

Comment la qualité de l'information comptable et financière est-elle abordée dans les cadres conceptuels du FASB et de l'IASB, en comparaison avec la réglementation comptable marocaine ***?***

Pour ce faire, nous avons mené une analyse documentaire approfondie et une revue de littérature, structurées principalement en deux volets. D'une part, nous avons examiné les caractéristiques qualitatives de l'information comptable telles que définies par les normalisateurs internationaux, en particulier à travers les cadres conceptuels du FASB et de l'IASB. D'autre part, nous avons étudié le cadre réglementaire comptable marocain.

Cerner la qualité de l'information comptable et financière n'est pas aisé, car il dépend du référentiel comptable utilisé qui encadre l'élaboration. Chaque cadre comptable repose sur des objectifs, des principes et des utilisateurs spécifiques.

Au Maroc, la normalisation comptable s'inspire du modèle continental, avec des textes législatifs qui imposent des règles de comptabilisation, des principes ou conventions et des modèles d'états financiers à respecter dans la poursuite de « l'image fidèle » des comptes.

Le CGNC, qui constitue le référentiel de la normalisation comptable marocaine, ne couvre pas l'ensemble des qualités de l'information comptable, il en explicite toutefois trois caractéristiques qualitatives de l'information comptable, également présentes dans le cadre conceptuel anglo-saxon : la pertinence, la fiabilité et la comparabilité.

Néanmoins, des divergences apparaissent dans la définition de ces qualités, en raison notamment des différences liées aux destinataires privilégiés de l'information et aux principes comptables fondamentaux sur lesquels reposent les référentiels respectifs.

En effet, selon FASB, la qualité première de l'information réside dans son utilité, principalement pour les investisseurs actuels et potentiels. En revanche, le CGNC met l'accent sur l'atteinte de l'image fidèle, considérée comme l'objectif final de la norme.

En outre, l'adoption des normes comptables internationales limitée aux groupes du secteur financier et aux sociétés cotées, vise à renforcer la comparabilité, la transparence et la pertinence des états financiers publiés pour les investisseurs internationaux.

Les IFRS simplifiées, considères comme une version simplifiée des IFRS complètes, ont été élaborées par l'IASB dans le but de créer un cadre normatif d'information financière reconnu à l'échelle internationale applicables PME. Ainsi, une piste de recherche future pourrait consister à analyser la pertinence de l'adoption des IFRS pour les PME au Maroc, notamment au regard de la prédominance de ces entreprises dans l'économie nationale (95% du tissu économique), et en comparaison avec les normes comptables marocaines.

BIBLIOGRAPHIE

- ABOU ELJAOUAD, M. (2018). Principes comptables et sincérité des comptes : étude comparative entre le référentiel comptable marocain et les normes IFRS. Revue Economie & Kapital, (13).
- Ahsina, K. (2012). Implementing IAS-IFRS in the Moroccan context: an explanatory model. *International Journal of Accounting and Financial Reporting*, *2*(2), 114.
- Ahsina, K., & Taouab, O. (2017). Is there really a need to change accounting references in Morocco? the alleged value of IFRS accounting standards.
- Ahsina, K., Taouab, O., & Cherqaoui, M. B. (2014). L'impact de l'adoption des IFRS sur les sociétés cotées à la bourse de Casablanca: une étude exploratoire. *La Revue Gestion et Organisation*, *2*(6), 75-83.
- Alsmady, A. A. (2023). Accounting information quality, tax avoidance and companies' performance: the moderate role of political connection. *International Journal of Professional Business Review: Int. J. Prof. Bus. Rev.*, *8*(1), 1.
- Baghar, N. (2017). La Normalisation comptable au Maroc : Etat des lieux et perspectives. Revue Economie & Kapital, (11).
- Board, F.A.S.B: Scope and Implications of the Conceptual Framework Project. Financial Accounting Standa rds Board (1976)
- BRABIJE, M. (2017). L'information financière à la juste valeur: Quels enjeux pour les entreprises Marocaines? Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit, 1(2).
- Casta, J. F. (2003). La comptabilité en « juste valeur » permet-elle une meilleure représentation de l'entreprise? *Revue d'économie financière*, 17-31.
- Casta, J. F. (2009). Théorie positive de la comptabilité. *Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit*, p-1393.
- Colasse, B. (1988). Comptabilité générale. (No Title).
- Colasse, B. (2009). Cadres comptables conceptuels. Encyclopédie de comptabilité, contrôle et audit, 103-114.
- Colasse, B., & Michaïlesco, C. (2021). Du discours des normalisateurs anglo-saxons sur la qualité de l'information comptable. *ACCRA*, *11*(2), 5-28.
- Demski, J. S. (1973). The general impossibility of normative accounting standards. *The Accounting Review*, *48*(4), 718-723.
- Djongoué, G. (2015). Qualité perçue de l'information comptable et décisions des parties prenantes (Doctoral dissertation, Université de Bordeaux).

- HAMZANE, A., & BAGHAR, N. (2019). Impact de l'adoption des normes comptables internationales IAS/IFRS sur les communications financières des groupes immobiliers au Maroc. *Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit*, *3*(4).
- Hamzane, a., Baghar, n., & EL Mezouari, s. (2018). Adoption des normes comptables internationales IFRS au Maroc : essai d'analyse des enjeux et des contraintes de mise en œuvre pour le secteur immobilier. Revue de consolidation comptable et de management de la performance, (1).
- Haverals, J. (2006). True and fair view» ou le concept de l'image fidèle» (No. 06-011. RS). ULB--Universite Libre de Bruxelles.
- Hilmi, Y. (2023). Comptabilité générale: Exercices corrigés avec rappels de cours. Agence Francophone.
- HILMI, Y., ZOUINE, A., & FATINE, F. E. (2020). La mise en place d'un manuel de procédure d'application des IAS/IFRS, comme outil du contrôle interne. International Journal of Management Sciences, 3(2).
- Laouane, A., & Torra, M. (2023). Analysis of the contribution of IFRS to improving the relevance of financial performance measures: a comparative study with moroccan accounting standards. *Investment Management & Financial Innovations*, *20*(3), 251.
- Lennon, N. J. J. (2013). Accounting qualities in practice: Rhizomatic stories of representational faithfulness, decision making and control. Frederiksberg: Copenhagen Business School (CBS).
- Liou, C. H. (2013, February). A Study on Financial Reporting Standards and Accounting Quality-Evidence from China. In Journal of Physics: Conference Series (Vol. 410, No. 1, p. 012107). IOP Publishing.
- Mahmoud, S. (2012). Contribution à l'étude des déterminants de la qualité des informations comptables produites par les entreprises libyennes (Doctoral dissertation, Université d'Auvergne-Clermont-Ferrand I).
- MARCHOUD, N. (2018). La communication financière des entreprises marocaines entre réglementation et pratiques managériales. *Finance & finance internationale*, (10).
- Meckling, W. H., & Jensen, M. C. (1976). Theory of the Firm. *Managerial behavior, agency costs and ownership structure*, *3*(4), 305-360.
- Michaïlesco, C. (1998). *Contribution à l'étude des déterminants de la qualité de l'information comptable diffusée par les entreprises françaises* (Doctoral dissertation, Paris 9)

- Michaïlesco, C. (2009). Qualité de l'information comptable. Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit, pp-1023.
- Nobes, C., & Parker, R. H. (2008). Comparative international accounting. Pearson Education.
- Orthaus, S., Pelger, C., & Kuhner, C. (2023). The eternal debate over conservatism and prudence: A historical perspective on the conceptualization of asymmetry in financial accounting theory. *Contemporary Accounting Research*, *40*(1), 41-88.
- Oubahou, Y., & El Ouafa, K. (2024). The effect of adopting IFRS on the relevance of information: the case of Moroccan companies listed on the Casablanca Stock Exchange. *Investment Management & Financial Innovations*, *21*(2), 389.
- OUBAHOU, Y., EL OUAFA, K., & BENGRICH, M. (2025). The impact of IFRS adoption on the relevance of financial reporting in emerging markets: the case of Moroccan listed companies. *EuroMed Journal of Business*.
- Platet-Pierrot, F. (2009). L'information financière à la lumière d'un changement de cadre conceptuel comptable: Etude du message du Président des sociétés cotées françaises (Doctoral dissertation, Université Montpellier I).
- Sambou, S. (2013). Les relations fiscalo-comptable: vers un passage de l'ère juridique à l'ère économique? (Doctoral dissertation, Université Nice Sophia Antipolis).
- Spence, M. (1978). Job market signaling. In *Uncertainty in economics* (pp. 281-306). Academic Press.
- Vickrey, D. W. (1985). Normative Information Qualities: A Contrast Between Information-Economics and FASB Perspectives. *Abacus*, *21*(2), 115-130.
- Yassine, H. I. L. M. I., Zahra, H. A. J. R. I. O. U. I., & Hamza, E. K. (2024). Systematic review of IPSAS standards: The introduction of IPSAS in public establishments. Edelweiss Applied Science and Technology, 8(5), 292-306.
- Zeff, S. A. (2012). The evolution of the IASC into the IASB, and the challenges it faces. *The accounting review*, *87*(3), 807-837.